

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Amen Bank qui détenait 2 892 522 soit 9,64% du capital de la société ENNAKL AUTOMOBILES, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 24 décembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société, suite à la cession en bourse de 2 406 522 actions représentant 8,02% du capital de la société.

Selon le déclarant, Amen Group détient à cette date 55,18% du capital de la société ENNAKL AUTOMOBILES et détient de concert avec le Group Poulina Holding 83,3% du capital de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse de Tunis le 28 décembre 2018 par l'intermédiaire en Bourse, Amen Invest.